

Rousseau et l'Abbaye de Môtiers

*J'ajoute de tout mon cœur que si jamais
quelque devoir se présente à remplir
dans la compagnie, je n'oublierai point
l'honneur que j'ai d'y être inscrit.*



Remerciements
AEN, BPUN, Archives Commune de Val-de-Travers,
Abbaye de Môtiers, MM. Olivier Duckert, Roland Fatton, Olivier Loup

Les abbayes

Malgré la minceur des sources archivistiques ¹, il apparaît que « Parmi les franchises octroyées aux communes du Val-de-Travers [figure le] droit accordé le 10 mai 1500 aux tireurs de son comté par Philippe de Hochberg, droit qui fut confirmé, le 28 février 1523, par le baillif Oswaldos, agissant au nom de MM. des ligues. »

Môtiers

« C'est en vertu du privilège que possédaient les ressortissants des communes et les hommes libres du comté de se réunir pour s'exercer au maniement des armes, que deux sociétés de tir se constituèrent à Môtiers dès le XVI^e siècle. L'une² reçut le nom de Prix ou de Compagnie des Mousquetaires de Môtiers. Cette société se composait dans l'origine de tous les bourgeois de Môtiers, ayant fait leur première communion et jouissant de tous leurs droits civils et politiques. [...] L'autre³, bien connue sous le nom d'Abbaye de Môtiers ⁴ au Vaux-Travers, devint une véritable corporation. Ce fut le 4 juin 1688 que le Prix, et le 4 juin 1672 que l'Abbaye de Môtiers furent réorganisés. »

L[ouis] Perrin, pasteur

Article « Môtiers-Travers », *MN* 1882, pp. 76-77

De fondation, l'abbaye est tirée le jeudi de la Fête-Dieu – actuellement le samedi –, le *Corpus Christi* tombant le jeudi après le dimanche de la Trinité, environ 60 jours après Pâques. Sa date varie d'année en année, mais elle se situe toujours entre le 21 mai et le 24 juin.

Elle a pour but l'exercice du tir comme préparation à la défense de la communauté.

Les fêtes donnent lieu à diverses réjouissances marquées par des défilés en musique et des chants, des *boîtes* (tirs), des repas pantagruéliques et des discours bien arrosés de *santés*. Les sociétés possédaient des coupes, des bannières, ...

L'admission se fait sans frais par droit de succession, ou par incorporation moyennant paiement. Rousseau fut agrégé « gratis » comme membre d'honneur début juin 1764.

Couvet

La Compagnie des Mousquetaires et Arquebusiers y fut fondée en 1614, puis s'était transformée en « Noble Abbaye et Compagnie des Mousquetaires » en 1706, refondée en 1714. Elle prit le nom de « Noble ancienne Abbaye » en 1754, une « Nouvelle Abbaye » ayant été créée le 10 mars 1753, avant que les deux compagnies ne fusionnent en 1888.

Au cours du XVIII^e siècle, l'Abbaye affecta des sommes non négligeables pour le traitement d'un conducteur spirituel particulier. ⁵

Après sa réception comme communier de Couvet le 1^{er} janvier 1765, cinq jours plus tard, Rousseau sera aussi intégré à l'Abbaye des Arquebusiers de Couvet ⁶. Il semblerait avoir également donné un plat d'étain « servant de mangeoire aux poules d'Ernest Brunner, boulanger de son état » (PETITPIERRE 1964) « qui n'a plus été retrouvé ».

¹ « Les archives fragmentaires de la corporation des Mousquetaires de Môtiers, conservées aux Archives de l'Etat de Neuchâtel, ne nous apportent aucune information. Quant à celles des Arquebusiers de Couvet, nous n'en avons pas retrouvé de trace. » (JELMINI 2012 : 50, note)

² Celle créée en 1500.

³ Celle créée en 1523.

⁴ C'est à celle-ci que Rousseau fut agrégé en 1764.

⁵ KLAUSER 2002 : 30.

⁶ Il en fait mention dans sa lettre à d'Ivernois du 7 janvier 1765 (L3 1302 = CC 3846) : « Hier l'abbaye de l'arquebuse de Couvet me fit offrir le même honneur et je l'acceptai de même. Vous savez que je suis déjà de celle de Môtiers. Je vous avoue que je suis plus flatté de ces marques de bienveillance après un assez long séjour dans le pays pour que ma conduite et mes mœurs y fussent connues, que si elles m'eussent été prodiguées d'abord en y arrivant. »

Les « témoignages » d'une réception officielle de Rousseau à Couvet à l'occasion de son agrégation comme communier (voir HENRIOD 1913 ; 10) sont controuvés.

Rousseau et les prix de tir

Parmi les souvenirs matériels laissés par Jean-Jacques Rousseau aux Neuchâtelois, outre des lacets de sa fabrication, figurent aussi quelques plats en étain, acquis de seconde main par l'intermédiaire d'un ami et offerts aux corporations comme prix de tir, en contre-don notamment de son agrégation début juin 1764 comme membre d'honneur de l'Abbaye.

La production d'objets en étain jouait un rôle social car ils étaient décernés comme prix dans les sociétés de tir. Issues du Moyen Age, ces dernières intervenaient dans la vie communautaire locale. En dépit des tensions confessionnelles ou des mandats sur les mœurs, leurs fêtes paramilitaires étaient l'occasion d'inviter des hôtes étrangers, contribuant à renforcer les liens confédéraux.

Au-delà de cet usage particulier, ces objets constituent un témoignage de la vie domestique au XVIII^e siècle : avant la porcelaine, toutes sortes d'ustensiles de ménage étaient fabriqués en ce métal facile à travailler et assez bon marché. Sauf chez les plus pauvres qui se contentaient de faïence, « Partout l'étain régnait en maître. » (GODET 1889 : 79)

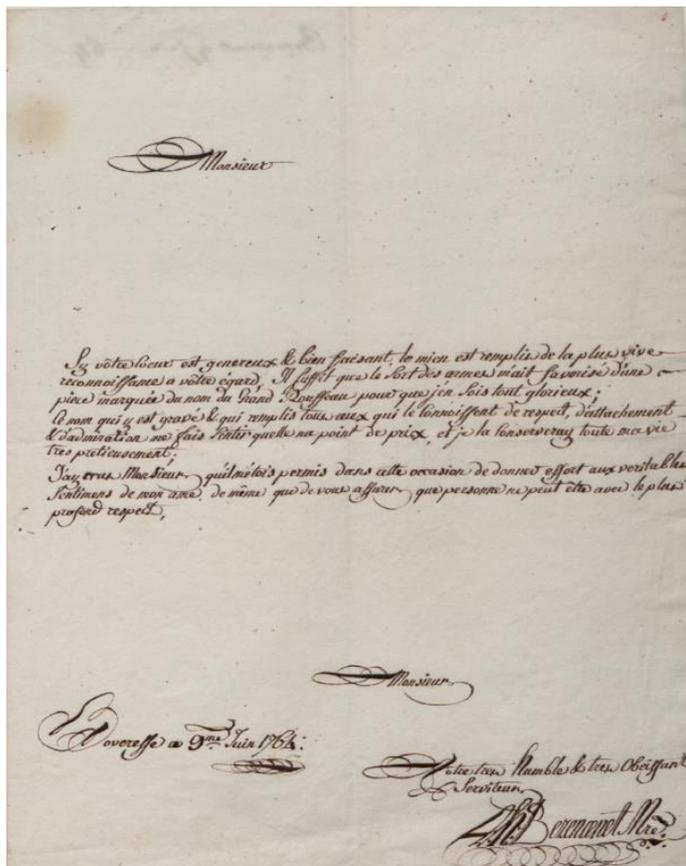
En l'occurrence, l'affaire n'était pas allée sans quelque tiraillement et avait même failli conduire à une rupture comme il apparaît dans la lettre (L3 1152 = CC 3318 copie ancienne) qu'il adresse début juin « à l'abbé et aux officiers de l'Arquebuse », soit au responsable de la société de tir, Charles-Auguste Du Terreau, maire des Verrières :

Messieurs

Je me fis toujours une loi de répondre aux honnêtetés par des honnêtetés plus grandes, et de ne fléchir jamais sous les mauvais procédés. Quand vous me fîtes l'honneur de m'offrir une place dans votre abbaye³, voulant de mon côté vous marquer selon mes moyens ma reconnaissance, je proposai de faire tirer mon épée à votre prix ; cet hommage ne vous agréa pas, vous préférâtes de l'étain, j'y consentis, un ami voulu[t] bien se charger de cette emplette, alors au lieu de l'étain, vous me fîtes demander un drapeau, et j'accordai de bon cœur le drapeau. Vous n'en avez plus voulu, vous n'avez plus su ce que vous vouliez, j'ai vu vos murmures augmentés avec ma déférence ; plus je cherchais à vous plaire, plus j'ai eu le malheur de vous mécontenter, et vous n'avez tiré qu'avec peine l'étain que vous aviez demandé⁴. Ce mauvais succès de mes soins m'apprend que malgré vos avances je ne suis pas agréable à votre corps : c'est pourquoi je vous déclare que je m'en retire, vous priant, Messieurs, d'effacer mon nom de vos registres et d'agréer mes remerciements et mon respect.

Dans l'intervalle, les prix ont été tirés, comme en témoigne le compte du caissier de l'abbaye : « Payé Livres 2. 8. 1. au sieur ancien Favre de Boveresse pour avoir fait une troisième sibe pour *tirer la passe d'étain* que Monsieur J. Jaques Rousseau citoyen de Genève a donné à la Compagnie, vu qu'on l'a agrégé de la dite Compagnie, ce qu'il a accepté avec plaisir. » (7 juin 1764, Registre 2, f° 169 – PERRIN 1882 : 77, note 1).

Rousseau recoit une lettre (CC 3334 original autographe) d'un vainqueur, Abraham Henri Bezencenet, qui le remercie avec effusion :



Bibliothèque publique de Neuchâtel, Fonds Jean-Jacques Rousseau, MsR 304 f°4

Excellent tireur, A. H. Bezencenet (ou Besancenet) (Boveresse 1724-1798) était justicier du Val-de-Travers et notaire, s'occupant aussi des prix de l'Abbaye.



- Ce plat d'étain de 22,5 cm de diamètre au marli découpé en 12 parties porte l'inscription gravée « DONNE PAR M^r I·I· ROUSSEAU 1764 » ainsi que les marques « TRES FIN / CRISTAL[IN] / C. T. » et, autour de l'aigle, « [A] NEUCHATEL / [C THO] NNET », soit Charles Thonnet /1720-1775), potier d'étain et marchand à Neuchâtel, un des fournisseurs des Mousquetaires et Fusiliers de 1760 à 1770.

Au dos, une étiquette manuscrite collée dit : « Plat d'étain donné comme prix, en 1764, par J.J. Rousseau, à l'Abbaie de Motiers (Val de Travers) Cant.ⁿ de Neuchâtel).— On montre encore à Motiers la chambre que Rousseau a occupée pend^t son séjour dans cette localité. — Ce prix fut remporté par M.^r Abr. H. Bezencenet et conservé par son fils Abr. H. B.^t, lieutenant civil. A la mort de celui-ci, qui ne laissait pas d'enfant, eut lieu la vente de son mobilier, et ce plat, convoité par les miseurs, fut adjugé au plus offrant, M.^r L.^s Barrelet-Vouga, mon beau frère, qui m'en a fait don à Motiers, le 15 mai 1863, ce que je confirme par ma signature / Frédéric Troyon. »

C'est la relique qu'ont pu voir les participants à la fête de la Société d'histoire à Môtiers le 4 juillet 1881 (GODET 1881: 181). Il est actuellement jalousement conservé en mains privées.

Du côté de la société, les choses finissent par s'arranger, selon la lettre fort ironique que Rousseau adresse le 12 juin à Charles Auguste Du Terreux (CC 3341 copie ancienne) :

Il était superflu, Monsieur, que MM. les officiers de l'Arquebuse entrassent en justification de leur corps dont je n'ai qu'à me louer, mais des propos désobligeants et des procédés particuliers, en m'apprenant que je n'avais pas dans ce corps le bonheur d'agréer à tous les membres, suffisaient pour m'obliger d'en sortir. Je vois aussi que ces M[essieu]rs voudraient se faire juges des raisons de ma retraite que j'ai bien voulu leur communiquer¹, ce qui n'est pas nécessaire ; parce que dans une action que je suis libre de faire, c'est à moi seul de peser mes motifs. Toutefois pour prévenir dans le corps la discorde qu'on m'assure que cette affaire y ferait naître j'en veux bien oublier la cause. Et puisque vos M[essieu]rs n'ont ni encre ni plume pour effacer mon nom de leur liste, cette honnête impuissance de leur part entraîne de la mienne la douce violence d'endurer qu'il y reste, à quoi j'ajoute de tout mon cœur qui si jamais quelque devoir se présente à remplir dans la compagnie, je n'oublierai point l'honneur que j'ai d'y être inscrit. C'est ce que je vous prie de dire en mon nom à M[essieu]rs les officiers de l'Arquebuse et à tout le corps dans l'occasion.

- Un autre plat (MRM 07.3.1), offert à l'AJJR par la famille Duckert-Henriod (dépôt 30.06.1980 – don novembre 2007), figure dans les collections du MRM.

Alfred Godet, qui le confond avec le précédent, indique : « Ce plat, qui s'était égaré chez un fermier de Chaumont, est actuellement la propriété de M. Léo Jeanjaquet au château de Cressier. » (GODET 1889 : 83, référencé chez REUTTER 1919 : 160).

Il semble être celui sur lequel fabule Gaston Henriod lorsqu'il écrit : « L'auteur de ces lignes possède un plat d'étain où Rousseau grava lui-même son nom et dont il fit présent à son jeune cocher en souvenir de cette mémorable course. » (HENRIOD 1913 : 10). Il s'agirait de la course controuvée de son ancêtre Henry François Henriod (1754-1830) amenant Jean-Jacques de Môtiers à Couvet pour son agrégation d'honneur à la Commune.



© Musée Rousseau / Agence Martienne MRM 07.3.1

D'un diamètre de 273 mm, il comporte en capitales et petites capitales l'inscription gravée en cercle sous la bordure : « DONNE PAR M.^R I · I · ROUSSEAU 1764 » ; il montre au verso les poinçons de Josué Perrin (1712-1762), d'une des dynasties de potiers d'étain de Neuchâtel : « FIN/ESTAIN/CRISTALLIN/IP » et « PERRIN » avec l'Aigle de la Principauté et a donc été réalisé avant 1762.

Les deux plats ont été présentés ensemble à Genève en 1912 et réexposés exceptionnellement en 1978 au Musée Rousseau.

- Certaines sources non vérifiables font état d'un troisième plat offert par Rousseau en 1764 à un habitant de La Brévine (REUTTER 1919 : 143).
- Mais quel est cet autre plat qu'a vu Fritz Berthoud « bosselé, ébréché [qui] existe encore au vallon », et qui « porte seulement : DONNÉ PAR M^r J.-J. ROUSSEAU – 1764, et au-dessus les initiales H.D.B. – I. M. C. » (BERTHOUD 1882 : [5]) ?

Références

- BARRELET Louis. 1974. « Un plat d'étain de Jean-Jacques Rousseau et ses possesseurs successifs (familles Besancenet et Barrelet, de Boveresse) ». *Annuaire de la Société suisse d'études généalogiques* : 126-128.
- [BERTHOUD Fritz]. 1882. « Deux lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau. 1764 ». *Musée Neuchâtelois* : [5] -7.
- COURVOISIER Jean. 1972. « Trois générations de potiers d'étain et leur clientèle ». *Musée Neuchâtelois* : 92-108.
- DELAY G[aston]. 1939. « Les abbayes de Couvet ». *Musée neuchâtelois* : 83-95.
- EIGELDINGER Frédéric S. 1992. "Des pierres dans mon jardin" *Les années neuchâteloises de J.J. Rousseau et la crise de 1765*. Champion-Slatkine : Paris-Genève (voir pages 201-207).
- GODET Alfred. 1889. « Nos industries neuchâteloises ». *Musée Neuchâtelois* : 77-86 (voir page 83).
- GODET Philippe. 1881. « La fête de Môtiers ». *Musée Neuchâtelois* : 177-185 (voir page 181).
- HENRIOD G[aston]. 1913. « Une figure d'il y a cent ans Henry François Henriod (1754-1830) ». *Musée neuchâtelois* : 7-18 (notes de G. Petitpierre pages 18-20).
- JELMINI Jean-Pierre. 2012. « Rousseau neuchâtelois » *BAJR* N°72 (64 pages).
- KAEHR Roland. 2014. « Le cadeau de Jean-Jacques Rousseau », in : Olivier CHRISTIN, éd. *Le Pays de Neuchâtel raconté en 52 objets*. La Chaux-de-Fonds : Editions du Belvédère, pp. 94-95.
- 2021-2022. *Le cadeau de Jean-Jacques Rousseau* dans la série de présentations pour « Images du Patrimoine » de la SHAN.
- KLAUSER Eric-André. 2002. *Histoire de la Paroisse et du Temple de Couvet*. Paroisse réformée de Couvet.
- LOEW Fernand. 1970. « Etains et potiers d'étain neuchâtelois ». *Musée neuchâtelois* : 125-136.
- PERRIN L[ouis]. 1882. « Môtiers-Travers ». *Musée Neuchâtelois* : 71-79 (voir page 77, note).
- PETITPIERRE André. 1927. « La coupe de l'ancienne abbaye de Couvet ». *Musée neuchâtelois* : 220-222.
- 1964. [Fête du 350ème anniversaire de la fondation de l'Ancienne Abbaye de 1614]. *Feuillet Dubied* (novembre).
- REUTTER Louis. 1919. « Potiers d'étain neuchâtelois ». *Musée Neuchâtelois* : 137-178 (voir pages 143 et 160).
- 1920. « Potiers d'étain neuchâtelois (supplément) ». *Musée Neuchâtelois* : 126-133.
- RÈGLEMENT pour la Société de Tir de l'Abbaye de Môtiers. 1910. Montandon : Fleurier [6R 467/1910 archives BdIT]
- ROUSSEAU Jean-Jacques. 1974 et 1975. *Correspondance complète*. Oxford : The Voltaire Foundation. (tomes 20 et 23) [ed. R.A. Leigh].
- 2012. *Lettres*. Champion-Slatkine : Paris-Genève : vol. XX, N° 1152 et 1156.